

UNE MOTION

En préambule au conseil, les élus ont adopté à l'unanimité une motion demandant à l'Agence régionale de santé que "le département des Alpes de Haute-Provence bénéficie de deux services de réanimation" à l'hôpital de Digne et à l'hôpital de Manosque, ainsi que "la pérennisation des hôpitaux locaux et l'opposition en particulier à la suppression de lits de médecine et de places en service de soins et de rééducation". Cette motion fait suite au Projet régional de santé.

PROVENCE 16-12-11